

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 12 mai 2014 à 19 h, à la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 1565, rue Chabanel Ouest, lequel est érigé sur le lot 1489074 du Cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait, en cour avant, une aire de jeux à moins de 5 mètres de l'emprise de la voie publique de même qu'une clôture de 1,2 mètre de hauteur à des fins de garderie, et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) et le Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-1575.

DONNÉ à Montréal, ce vingt-quatrième jour d'avril deux mille quatorze.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement